

Il y a 50 ans, en 1969... la guerre de Syam a bien eu lieu

Jean MICHEL

1969, année noire pour André Berthier et son équipe pourtant désormais renforcée par l'archéologue Bernard Edeine et le professeur de lettres René Potier, deux compétences caennaises investissant le Jura. Le Conseil Supérieur de la Recherche en Archéologie (CSRA), influencé par Lucien Lerat, directeur des Antiquités historiques de Franche-Comté, oppose, pour la 4^{ème} année consécutive, un refus à la demande d'autorisation de fouille. Les sondages proposés par la suite par Edeine sont, eux, refusés par Lerat au prétexte qu'Edeine est un "préhistorien" et que, lui, directeur en charge des "Antiquités historiques" est incompétent pour la préhistoire. Le ton monte entre les divers protagonistes et plusieurs incidents vont se produire au cours de l'été 1969 avec un faux-pas magistral de Lerat que Berthier n'hésite pas à dénoncer au ministre Michelet. L'été 1969 est donc compliqué pour l'équipe Berthier-Edeine-Potier alors même qu'une subvention a été accordée par le Conseil Général du Jura pour des investigations diverses à Syam et Chaux-des-Crotenay. On découvre surtout, en 1969, un Bernard Edeine très actif sur le terrain avec son équipe de stagiaires de l'École de fouilles archéologiques du Mont-Joly comme aussi à la manœuvre au plan national.

La demande d'autorisation de fouille et la longue période d'attente

Dans le précédent article sur l'année 1968 [J-2017-03911], nous avons vu que, dès l'automne 68 et sur les conseils de ses amis ainsi que d'Edeine et de Potier, Berthier avait préparé une demande d'autorisation de fouille pour l'été 69. Portant sur la Grange d'Aufferin, Les Taillets et le Champ Montant, la demande est transmise au patron de l'archéologie comtoise le 2 décembre 1968, Edeine devant assurer la responsabilité administrative et scientifique des fouilles. Pour couvrir les dépenses sur le terrain, estimées à 10 000 francs, Berthier sollicite l'aide du Conseil Général du Jura. Le 13 décembre, Lerat accuse réception de la demande d'autorisation de fouille, indique qu'il la transmet au CSRA mais ajoute, perfidement, qu'il n'y donnera pas un avis favorable.

L'équipe Berthier est maintenant en "stand-by" et doit patienter jusqu'au début du printemps 69 pour connaître la décision de la Commission supérieure des fouilles du CSRA. Dans l'attente et depuis Constantine, Berthier recommande la réalisation par des bénévoles locaux de certains travaux indispensables [L-1968-01892] : dépouillements archivistiques (toponymes, limites, chemins...), vérifications sur le terrain et relevés topographiques. Il sollicite à nouveau l'ingénieur TPE des Ponts & Chaussées de Champagnole, Fernand Bulabois, pour des relevés, coupes et plans. [C-1968-01905]

En parallèle, les échanges épistolaires entre Berthier et Potier se poursuivent avec intensité [C-1969-01946]. Potier évoque des articles de Grillon et de Richard parus dans la revue *L'Information Historique* ; il revient sur la murette gauloise au fond du Pré Grillet, détaille

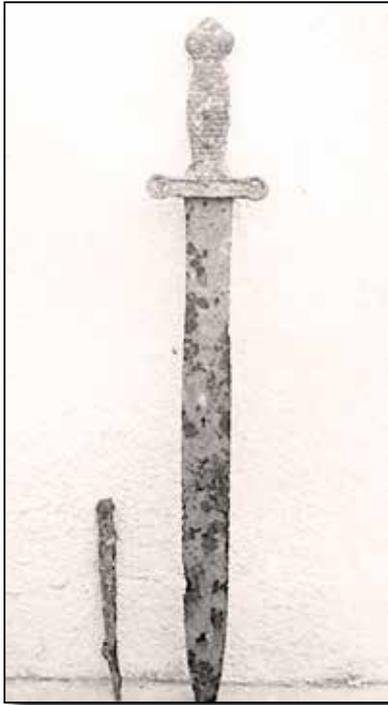
les travaux de toponymie d'Antoinette Brenet (sur l'origine "Seganna" des mots Saine et Ain) et donne le plan de son ouvrage en préparation. Berthier lui communique en retour les références des travaux de Quicherat et revient sur les ouvrages de Carcopino, Harmand et Rambaud qui tous, selon lui, ébranlent la thèse alisienne. Début mars, Potier indique que son ouvrage devrait aborder la thèse des "Séquanais de l'Ouest" de Carcopino, la question de la trahison des Éduens, l'origine du mot *Alisiia* et le texte de Florus mentionnant l'incendie d'Alésia par César.

Des reconnaissances de terrain de printemps et une curieuse découverte

René Potier fait un séjour en famille dans le Jura à Pâques 1969 et entreprend plusieurs reconnaissances de terrain en compagnie de son fils Jean-Claude, de l'abbé Henri Couanon de Caen et de Fernand Bulabois [C-1969-01947]. Au Pré Grillet, les observations portent sur les plates-formes rocheuses sous *l'oppidum*, sur les esplanades en bordure de Saine (avec des banquettes aménagées et des murettes). Au camp nord (camp de Labenius), l'équipe est impressionnée par la large sortie Sud-Est en direction de "la Banane" (*castellum* du Rocheret). Potier revient sur le mur militaire émettant l'hypothèse que les fossés et pièges pourraient se trouver en deça du mur et non au-delà et s'inquiète déjà des dégradations faites au site suite au passage des tracteurs à bois.

En juin, une étonnante découverte met tout le monde en émoi. Jean André, ancien stagiaire de l'association CEMEA (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active), présent à la colonie des Messageries Maritimes de Cornu, découvre un glaive

du côté de la cote 801 ou aux Abattois, le lieu restant imprécis.



Le glaive de type Restauration ou Empire

Potier évoque cette découverte d'un possible "glaive gaulois" dans un de ses courriers de 1969, un autre objet plus petit (pointe...) ayant également été trouvé. Dix sept ans plus tard, en 1986, Jean André adresse à Berthier des photos de ce glaive, remis alors à la colonie [C-1986-02817]. Des recherches récentes conduisent à retenir plus certainement un glaive d'artillerie de type Empire ou Restauration (un modèle 1816).

Le refus (attendu) d'autorisation de fouille

Berthier apprend par Potier, le 26 avril 1969, que la demande d'autorisation de fouilles a purement et simplement été rejetée par le CSRA, informations obtenues par Edeine auprès de son collègue René Joffroy, membre du CSRA et directeur du musée de Saint-Germain-en-Laye.

Selon Edeine, les membres du CSRA auraient été furieux qu'un archéologue du CNRS (lui-même) ait intégré l'équipe Berthier ; il suggère qu'une demande d'autorisation de sondages soit alors faite auprès de Lerat, avec copie au préfet et si nécessaire appel à l'aide auprès d'Edgar Faure et de Malraux. [C-1969-01948]

Quelques jours plus tard, Berthier reçoit, via Lerat, la lettre officielle datée du 6 mai du Bureau des fouilles du ministère notifiant le refus d'autorisation de fouille après avis négatif du CSRA. Il manifeste auprès de Potier l'absurdité de la situation : le CSRA refuse l'autorisation de fouille, alors que le Conseil Général du Jura accorde une subvention. Il s'en prend non sans une certaine aigreur aux "mandarins de la Commission du CSRA s'intéressant surtout aux places vacantes à l'Institut".

Il considère, qu' "Alise-Alésia fait une tache dans l'histoire de l'érudition française. La Commission aurait eu un geste noble en nous laissant faire sur le site car l'étude approfondie de n'importe quel site en France, est un progrès, quelles que soient les conclusions que l'on puisse en tirer".

Berthier informe Lerat, le 28 mai, que le Conseil Général du Jura a donné son accord pour une aide financière pour les travaux de planimétrie, de photographie aérienne et de relevés topographiques et pour lui demander d'autoriser, le plus rapidement possible, des sondages à réaliser par l'équipe de Bernard Edeine. [C-1969-01942]

La demande puis le refus d'autorisation de sondages

Dès le 18 mars, Edeine avait indiqué à Berthier que même si l'autorisation de fouille à Syam n'était pas accordée, il emploierait néanmoins son équipe de jeunes de l'École de fouilles archéologiques du Mont Joly à des travaux de topographie et de repérage. Il recommande à ce moment-là à Berthier de solliciter le Conseil Général du Jura pour une subvention (avec éventuellement report sur l'année suivante). Il ajoute qu'en l'absence d'autorisations de fouille par le CSRA, Lucien Lerat, en tant que directeur de la Circonscription de Franche-Comté, devrait au moins accorder des autorisations de sondages. [1969-01941]

Le 26 mai, Berthier informe André Socié, président du Conseil Général du Jura et maire de Champagnole, de la réponse négative du ministère pour l'autorisation de fouille et de sa décision consistant à demander à Lerat une autorisation de sondages. [C-1969-01912] Il sollicite aussi le préfet du Jura, Georges Mac Grath pour l'emprunt d'un hélicoptère de la gendarmerie pour des photographies aériennes. Pour Berthier, "le refus de M. Lerat serait grave. Il montrerait une volonté d'obstruction systématique et serait une brimade pour une des meilleures équipes de France que l'on puisse porter sur un site afin de l'étudier." [C-1969-01945]



Lucien Lerat

Berthier ayant adressé sa demande à Lerat le 28 mai, celui-ci répond, tardivement, le 19 juin. Le patron de l'archéologie comtoise est d'accord pour des travaux de planimétrie, de photographie et topographie mais ne veut entendre parler de rien d'autre. Lerat met en avant le fait qu'Edeine est un préhistorien alors que lui-même, directeur des Antiquités historiques,

est incompetent en matière de préhistoire (il n'hésite pas à dire à l'occasion à Berthier que le Bureau des fouilles du ministère a des difficultés avec Edeine). Berthier informe immédiatement le préfet Mac Grath, du refus de Lerat d'accorder une autorisation à Edeine [C-1969-01945].

Après réception de la lettre de Lerat, Berthier répond à celui-ci le 27 juin en demandant, puisqu'Edeine ne peut bénéficier d'une autorisation de sa part, que l'autorisation de sondages lui soit accordée en propre ("*35 années de fouilles à Constantine et en Numidie sur des thématiques antiques*") ; se montrant positif vis à vis de Lerat, il accepte l'idée d'un observateur désigné par le patron de l'archéologie. [C-1969-01943]

Le 9 juillet, Lerat répond à Berthier qu'Edeine n'est qu'un "prête-nom" et se considère incompetent scientifiquement et administrativement ; il renvoie Berthier sur son collègue responsable de la préhistoire, indiquant que de toutes façons la réponse sera vraisemblablement négative

(le CSRA ayant donné une réponse négative pour des fouilles, des sondages ne seront de toutes façons pas autorisés). Le 15 juillet, Berthier accuse réception, en indiquant à Lerat ne pas vouloir agir en "prête-nom" ; il précise vouloir reprendre l'étude de la levée de terre pentagonale près de la Saine, rappelant alors au doyen Lerat que celui-ci n'est pas venu contrôler les résultats obtenus par Berthier en 1966. [C-1969-01942] Et finalement, le 29 juillet (alors que les stagiaires d'Edeine arrivent quelques jours plus tard dans le Jura),

Lerat répond sèchement à Berthier qu'il maintient son refus d'autorisation des sondages, prétextant toujours son "incompétence" et le refus initial d'autorisation de fouille par le ministère. Le conflit entre Lerat d'une part et Berthier et Edeine d'autre part est clairement ouvert.

L'octroi d'une subvention du Conseil Général du Jura

Mais revenons à l'imbroglio créé par d'une part l'absence d'autorisations de fouille et de sondages et d'autre part, l'octroi, en parallèle, d'une subvention

du Conseil général pour les travaux de Berthier-Edeine en août 1969. Dès le 3 avril, Potier s'inquiétait auprès de Berthier des questions d'intendance pour la vingtaine de stagiaires d'Edeine à accueillir (ce dernier a planifié le stage, coûte que coûte, du 3 au 28 août) [C-1969-01946]. Berthier demande donc une subvention, le 10 avril, au président du Conseil Général et écrit aussi le lendemain au préfet qui répond, le 17 avril, qu'il présentera positivement la demande de subvention au Conseil Général [C-1969-01945].

Le président Socié informe Berthier le 30 avril, que le Conseil Général a décidé l'octroi d'un crédit de 10 000 francs : la subvention sera une aide pour les travaux de planimétrie, les photographies aériennes, les relevés et les sondages électroniques [C-1969-01944]. Berthier remercie le président Socié et l'informe le 6 mai que les travaux envisagés porteront sur la plate-forme pentagonale en bordure de Saine, ainsi qu'à la Grange d'Aufferin et peut-être aussi autour de la Cote 801 à Chaux-des-Crotenay. [C-1969-01912]



L'octroi de la subvention de 10 000 francs est confirmé par le préfet le 21 mai. [C-1969-01945]

Il est certain que la décision du Conseil Général d'aider Berthier a contribué à mettre Lerat hors de lui et qu'il fera tout pour nuire à Berthier.

La question de l'hébergement des stagiaires d'Edeine

Se pose très tôt la question de l'accueil des stagiaires d'Edeine pendant l'été 69. Le 6 mai, Berthier évoque auprès de son ami Maurice Sergent, la question de leur hébergement avec un possible à la colonie de

la compagnie des Messageries Maritimes de Cornu et lui demande d'intervenir auprès du directeur des Messageries. Sergent intervient le 12 mai [C-1969-01943] pour demander un hébergement de dix à vingt stagiaires sous une tente et pour un service de restauration. Le directeur Carour répond les 14 et 19 mai en donnant à Sergent son accord de principe pour ce service de logistique et d'intendance. [C-1969-01939]



il confirme, le 16 juillet, qu'Edeine est intéressé par l'appareil *Terra-contrôle* et indique être intervenu auprès de la maison Chauvin & Arnoux. L'acquisition est finalement faite pour une somme de 1 200 francs à rembourser sur la subvention du Conseil Général [C-1969-01943]. Selon le Journal de la campagne 1969, tenu par André Berthier [L-1969-00082], la détection au sol commence à partir du 5 août.

André Socié, maire de Champagnole et président du Conseil Général

Mais Edeine reste inquiet et le fait savoir à Berthier le 18 mai évoquant les difficultés rencontrées pour la réalisation du stage de l'été 69 ("*je m'arrache les cheveux*") du fait des atermoiements administratifs.

Il indique avoir obtenu l'accord d'un certain nombre de stagiaires mais il faut trouver impérativement une solution pour l'hébergement et l'intendance pour la période du 3 au 28 août. [C-1969-01941]

Finalement, le 21 mai, Sergent informe Berthier de la réponse positive du directeur de la Compagnie pour l'hébergement des fouilleurs à la colonie de Cornu. [C-1969-01943]

La réalisation d'une étude de résistivité électrique des sols

Le programme de travail à réaliser par les stagiaires de l'École de fouilles du Mont-Joly (hors fouille ou sondages, bien sûr) comporte une étude de résistivité électrique des sols en partie sud de la plaine de Syam. Le 13 juin, Potier présente à Berthier l'idée d'Edeine de recourir à un appareil électronique pour sonder le sol, solution que l'entreprise Chauvin & Arnoux pourrait proposer ; il demande si Maurice Sergent pourrait intervenir. [C-1969-01950] Sollicité, Sergent fait état le 2 juillet de sa perplexité face aux conditions d'emploi d'un appareillage de mesure de la résistivité des sols proposé par l'entreprise mais précise toutefois que si Edeine considère ce procédé utile, alors il faudrait obtenir un prêt de l'appareil pendant un mois avant d'envisager d'en acheter un. [C-1969-01907]

Le 3 juillet, Sergent indique à Berthier avoir contacté Potier pour la question de l'acquisition de l'appareil de mesure de la résistivité des sols auprès de la société *Terracontrôle* afin d'étudier les fossés comblés de la plaine de Syam. [C-1969-01943]

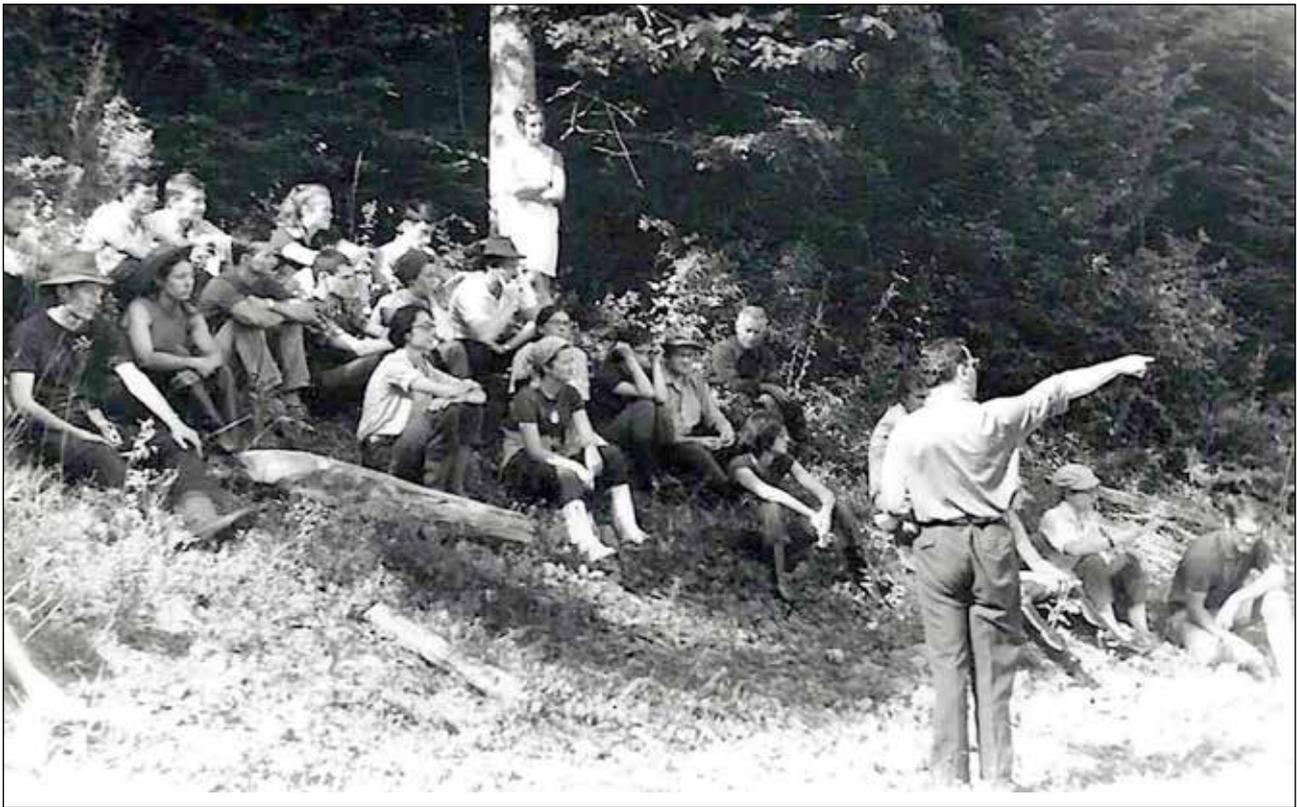
Une campagne de photographies aériennes

Dans son programme de travail, Edeine inclut aussi un reportage en photographie aérienne et pense faire cela en recourant à un hélicoptère qu'il pilotera (il dispose d'une licence), ce qu'il confirme à Berthier le 18 mai. [C-1969-01941] L'équipe va donc se mettre à la recherche d'une solution pour disposer d'un tel engin.

Dans une lettre au préfet du Jura du 5 juin et suite à une demande d'André Berthier du 30 mai, le chef d'escadron commandant le groupement de gendarmerie du Jura, autorise Berthier à utiliser un hélicoptère *Alouette* de la gendarmerie, sur décision du ministre des Armées. Le préfet Mac Grath en informe Berthier le 11 juin suivant [C-1969-01910] mais il faut par ailleurs obtenir les autorisations de vol pour la reconnaissance aérienne par hélicoptère, de la part de la gendarmerie et/ou du ministre des Armées. [C-1969-01910]

Le 24 juin, Berthier demande au ministre des Armées une autorisation pour prendre place à bord d'un hélicoptère de la gendarmerie en faveur de Bernard Edeine et donne des précisions sur la licence de photographie aérienne d'Edeine. Le vol est prévu en août et vise à survoler la plaine de Syam et le plateau de Chaux-des-Crotenay. [C-1969-01910]

Dans un échange de lettres avec Edeine en janvier 1970, M^{me} Guérillot (propriétaire à Chaux-des-Crotenay) demande si elle peut disposer des clichés pris en photographie aérienne par l'archéologue pendant l'été 69. Edeine lui répondra qu'il n'a pas le droit de le faire sous peine de se faire retirer sa licence et précise qu'il s'agit de clichés aux infra-rouges qui ne peuvent être d'aucune utilité pour M^{me} Guérillot. [C-1970-04392]



Les fouilleurs et visiteurs présents en août 1969

Le 25 juillet, quelques jours avant le début de la campagne sur le terrain, Berthier annonce au président Socié son arrivée à Chaux-des-Crotenay prévue le 3 août ; il indique vouloir prendre contact avec lui dès le 4 août. [C-1969-01944] De son côté, Edeine et ses stagiaires s'installent à Cornu pour tout le mois d'août à partir du 3 août (selon le Journal de campagne, Edeine est présent sur le terrain avec une étonnante *Land Rover* neuve qui impressionne ses amis).

Plusieurs des proches de Berthier s'annoncent pour venir passer quelques jours dans le Jura : le père Armand Laïly (père blanc, affecté à partir de 1968 à Constantine) du 11 au 13 août, Maurice Sergent et le général Clément Blanc pour la seconde quinzaine d'août, Elisabeth Houriez, amie de Berthier aux Archives de France, pour la fin du mois d'août. Albert Girard pense arriver vers le 5 août et se dit heureux de pouvoir travailler avec Edeine [C-1969-01940] ; il se propose d'aller chercher Berthier à Marignane le 1^{er} août. Le Journal de la campagne [L-1969-00082] indique qu'Antoinette Brenet arrive le 7 août alors que sa sœur Thérèse, musicienne réputée, annonce sa venue pour le 17 août. René Potier et sa famille (épouse, fille et fils) débarquent, eux, à Chaux-des-Crotenay le 17 août, après un voyage en voiture très pénible (ils ont dû coucher dans leur véhicule du fait de l'impossibilité de trouver un hôtel en cours de route). Dès son arrivée, Berthier rend visite au président Socié et au chef de cabinet du préfet

Sur le cliché ci-dessus, on peut voir les stagiaires écoutant Berthier, avec le patron Bernard Edeine, aux côtés de René Potier (cheveux grisonnants).

(le 4 août) ; il voit le préfet du Jura Mac Grath à Lons-le-Saunier le 7 août. [C-1969-01945]

Présents sur le terrain dès le 3 août, les quelque 25 stagiaires de l'École du Mont-Joly se montrent décidés à contribuer activement aux travaux.

Berthier les met en condition assez vite les 4 et 5 août. Cinq clichés d'août 1969 montrent les stagiaires de l'École de fouilles du Mont-Joly sur les sites de Syam, Crans, Chaux-des-Crotenay autour d'André Berthier.

Sur un autre cliché, pris à Champagnole, on voit André Berthier et Bernard Edeine en discussion avec le maire André Socié. Ces clichés ont aimablement été communiqués par Gérard Colmont, de l'association des Anciens du Mont Joly. [P-1969-04064]

Suite au stage d'été accompli par les stagiaires à Syam-Cornu, le bulletin de liaison des anciens du Mont-Joly "*Le Diable en Brèche*" N°3 – d'octobre 1969 rend compte de diverses péripéties et de la vie des stagiaires pendant et après le stage.

Sont produits plusieurs textes "croustillants" ou en tout cas intéressants pour bien apprécier l'ambiance, autour de la participation de l'École du Mont-Joly à l'aventure Berthier, et les péripéties de l'été 69. [J-1969-03710]



Les travaux réalisés pendant l'été

En l'absence d'autorisation de sondages, les stagiaires d'Edeine et les amis de Berthier s'efforcent de faire du travail utile. Un groupe dirigé par Albert Girard fait un certain nombre de reconnaissances de terrain sur le pourtour du plateau de Chaux-des-Crotenay pour essayer d'identifier les lignes de contrevallation et de circonvallation d'un possible dispositif défensif romain : plaine de Syam, Grange d'Aufferin, Côte Poire, Roche des Sarrazins, Le Rocheret, Ferme des Bosses et des Prés de Crans, Le Châtelet et le château de la Folie, à Entre-deux-Monts, à la Cote Malvaux, Montagne Ronde et Grands Epinois, Le Cernoir... ; le groupe Girard relève aussi des structures intéressantes à la Cote 801. Des visites sont également organisées à Crotenay pour reconnaître le lieu de la possible embuscade de cavalerie.

Un autre groupe de participants travaille à la reconnaissance du possible grand fossé d'arrêt de 20 pieds entre Lemme et Saine. Edeine en réalise des coupes et fait aussi des relevés du mur de la Grange d'Aufferin. Une autre équipe travaille autour du "castellum" ou plate-forme pentagonale en plaine de Syam en débroussaillant un taillis gênant. D'autres participants vont explorer la "citadelle" au-dessus des Gîts de Syam.

Les stagiaires d'Edeine conduisent par ailleurs l'étude de résistivité électrique d'une large zone en partie sud de la plaine de Syam et au Pré Grillet ; commencée le 5 août, elle produit ses premiers résultats dès le 12 août selon le Journal de campagne.

Pour la campagne de photographie aérienne, le survol de la zone en hélicoptère *Alouette* par Edeine a

lieu le 22 août (Neil Amstrong vient, lui, de poser son pied sur la Lune un mois plus tôt !...) L'événement attire beaucoup de spectateurs (dont le maire de Champagnole) et est couvert par une équipe de la télévision régionale (FR3 Lyon) et par la presse locale. Trois atterrissages successifs sont même prévus sur le *castellum* pentagonal de la plaine de Syam pour les besoins du tournage du reportage télévisé.



Une sinistre affaire d'espionnage archéologique

Mais en plein milieu du mois d'août 69 alors que la campagne de travaux de l'équipe Berthier-Edeine bat son plein, se produit un détestable événement frôlant même le ridicule. Si Berthier reste discret sur l'affaire dans le Journal de campagne pour ne pas céder à la tentation de polémiquer, Antoinette Brenet, qui a vécu l'événement en direct, n'hésite pas, dans son ouvrage *"Les escargots de la Muluccha"*, à torpiller les représentants de la Circonscription archéologique de Besançon, coupables de comportements inappropriés.

Tout commence le 13 août, avec la visite à la mairie de Syam de deux bisontins demandant à rencontrer le maire et souhaitant savoir si celui-ci avait vu Berthier faire des fouilles sur le terrain (par exemple dans un taillis près du *castellum* pentagonal en plaine de Syam). C'est le curé Capelli de Syam, faisant fonction de secrétaire de mairie qui les reçoit et alerte Berthier ; le maire répond par la négative. [L-1969-00082] Le 21 août, l'équipe Edeine en charge des relevés de terrain au pré Grillet, voit sortir des buissons un individu armé d'une caméra, se disant assistant du directeur de la circonscription et menaçant l'équipe de faire un rapport sur l'exécution de fouilles sauvages. L'individu semblait rôder depuis plusieurs jours autour de l'équipe, accompagné d'un enfant pour donner le change. C'est l'équipe travaillant sur la résistivité électrique qui est accostée la première, puis celle nettoyant un cercle de pierre

dans un taillis près de la plate-forme pentagonale pour en faire un relevé. Très vite, Edeine est mis au courant et une vive altercation se produit entre celui-ci et le sieur Yves Jeannin, assistant de Lucien Lerat qui menace Edeine d'un rapport au ministère et d'une action devant un tribunal correctionnel. Alors qu'Edeine semble être particulièrement tourmenté par l'affaire (sa situation au CNRS et à Caen étant alors assez délicate), Berthier et Edeine décident de faire intervenir la gendarmerie pour faire établir un constat d'état des lieux. Le 22 août, Berthier rencontre Socié et le met au courant de la péripétie. Le maire de Champagnole écrit aussitôt à Lerat, protestant contre cette démarche d'espionnage absurde et se disant, par contre, très intéressé par les recherches d'Edeine et Berthier. S'en suit une discussion franche et animée entre Socié et Lerat, l'attitude de ce dernier étant jugée par le maire de Champagnole comme "frisant la pathologie". Quelques jours plus tard, le 24 août, Berthier écrit au ministre Michelet pour relater l'incident, indiquant avoir demandé un constat d'état des lieux à la gendarmerie, soulignant le caractère burlesque de l'épisode et en profitant pour lui demander une autorisation de poursuivre les recherches sur le terrain.

Après ce "magistral faux-pas" de Lerat et de son acolyte Jeannin, l'affaire aurait pu en rester là, mais ce n'était pas connaître la viscérale antipathie de Lerat à l'égard de Berthier. Nous y reviendrons un peu plus loin.

La médiation, les conférences, la télévision, la presse

La campagne de l'été 69 est l'occasion pour l'équipe Berthier-Edeine de faire passer d'utiles messages à travers des conférences, des articles dans la presse et même d'un reportage télévisé.

Une première conférence est donnée, le mardi 19 août au soir, à la salle des fêtes de Chaux-des-Crotenay, suivie par un très large public (le canevas de cette conférence de Berthier est détaillé dans le Journal de campagne). Une semaine plus tard, le 26 août, une conférence plus importante a lieu à l'Hôtel de ville de Champagnole en présence du préfet Mac Grath et du maire Socié. Un article des *Dépêches* en date du 29 août [J-1969-01689] et deux articles du *Progrès* [J-1969-01688 et J-1969-01690] en rendent compte.

Envisagée très tôt par Edeine, une émission télévisée (ORTF – FR3 Lyon) est réalisée sous forme d'un reportage sur les investigations à Syam, Crans et Chaux-des-Crotenay. Le texte de cadrage et le scénario sont vus et annotés par Berthier le 19 août [L-1969-02061] ; le tournage a lieu les 21 et 22 août avec une équipe de 5 personnes dont le fils d'Edeine. Le reportage passe sur les ondes quelques jours plus

tard mais des coupes ont été faites dans les propos de Potier et d'Edeine. [C-1969-02076]

Un autre article des *Dépêches* du 25 août 1969 fait largement état des investigations menées à Chaux-des-Crotenay par Berthier avec l'aide d'Edeine et de ses stagiaires. Le journaliste mentionne le recours à l'hélicoptère de la gendarmerie pour des reconnaissances aériennes et la présence du président Socié. Le journaliste insiste sur le fait que les fouilles ont été interdites à Berthier depuis 1966 et qu'un nouveau refus du CSRA a été opposé à Berthier en 1969. Cet article dans la presse régionale déclenche l'ire de Lerat qui va demander au CSRA de prendre les mesures « pour en finir » avec cette affaire Alésia-Berthier. [J-1969-03206]

Ailleurs, à Clermont-Ferrand (où vit Eychart, ami de Potier et défenseur du site "gergoven" des Côtes de Clermont) et à Caen, on parle aussi de ce qui se passe à Chaux-des-Crotenay. Un petit article de *La Montagne* ("La nouvelle bataille d'Alésia après deux mille ans...") évoque la découverte d'André Berthier grâce à la méthode du portrait-robot, pointe les refus d'autorisations de fouille et de sondages et mentionne la présence pendant l'été 69, d'un groupe de 25 personnes dirigées par André Berthier et Bernard Edeine, chargé de recherche au CNRS. [J-1969-01692] Dans la *Chronique de Caen* du 20 novembre 1969, le journaliste Guy Pacheu relate l'implication de deux caennais, Bernard Edeine et René Potier, dans les investigations menées par Berthier à Chaux-des-Crotenay "Contestataires d'Alise-Sainte-Reine. Deux Caennais vont peut-être réhabiliter Vercingétorix". [J-1969-01691]

Beaucoup trop de bruit médiatique manifestement pour le patron de l'archéologie comtoise qui va tenter de reprendre la main.

Assistance nombreuse à la conférence du professeur Berthier



Retour sur le CSRA, Lucien Lerat et contacts au ministère

Dès septembre, après avoir quitté le Jura, Berthier prend contact avec le ministère. Dans une lettre à Edeine du 11 septembre 69 [C-1969-01057], il relate son entrevue avec Jean Chabert, chef du Bureau des Fouilles, auquel il présente l'affaire Alésia et fait état des dernières péripéties. *"J'ai dénoncé les agissements, qui entre nous sont vraiment scandaleux, de M. Lerat, fanatique d'un dogme. Il ne semble pas d'ailleurs qu'aucun rapport n'ait été envoyé à Paris par ce dernier"* écrit Berthier.

Chabert semble s'être montré bienveillant et propose même de faire signer une lettre au ministre Michelet permettant à Berthier et Edeine « *d'avoir les mains libres* » pour la campagne du mois d'août 1970. Mais Lerat est encore à la manœuvre. On sait par plusieurs sources que, suite à une réunion du CSRA du 30 septembre, il adresse le 6 octobre au chef du Bureau de fouilles, un rapport assez violent sur Berthier ; la lettre est reprise intégralement dans *Les Escargots de la Muluccha* et une autre copie de cette lettre est aussi publiée dans un numéro de mars 70 du bulletin de liaison de l'association des anciens du Mont-Joly *"Le Diable de la Brèche"*.

Lerat fait état de deux rapports d'inspection de son assistant des 25 juillet et 22 août, évoque l'article *des Dépêches* du 25 août, la conférence du 26 août de Berthier et Edeine à Champagnole et l'émission TV diffusée par FR3. Lerat demande au chef du Bureau des fouilles que Berthier fasse un rapport détaillé sur les résultats de ses investigations et que le CSRA ne donne des autorisations de sondages que sous la surveillance d'une commission scientifique.

Cette lettre a été largement diffusée par Lerat dans son réseau d'amis et officiels archéologues après la réunion du CSRA et Edeine a manifestement pu en obtenir copie. [C-1969-03714] Il en parle à Berthier dans un courrier du 16 novembre en évoquant *"un stupéfiant document qui révèle autant de mauvaise humeur que de manque total de sang froid"*. [C-1969-01057]

Le 12 novembre, le ministre Michelet, prend note des difficultés mentionnées par Berthier dans sa lettre du 24 août 1969, dans sa démarche de vérification de l'hypothèse de localisation d'Alésia en Franche-Comté. Il se dit disposé à donner une autorisation de fouille pour mener à terme les travaux en cours. Il indique vouloir constituer une commission scientifique pour suivre le déroulement des fouilles futures.

En novembre et décembre 1969 [C-1969-01057], Edeine invite Berthier à transmettre au plus vite une demande d'autorisation de fouille pour 1970 et à faire aussi une demande de subvention au Conseil Général du Jura.

Il évoque amplement la réforme du CSRA en cours et communique à Berthier la liste des membres actuels de la commission dite des Antiquités Historiques en ajoutant des commentaires personnels croustillants. On relève les noms de plusieurs personnages qui ont volontairement mis des entraves aux démarches d'investigation de Berthier, notamment en soutenant les refus d'autorisations de fouilles. [C-1969-01951]



Dessin paru dans le bulletin de liaison de l'association des anciens du Mont-Joly

Edeine confirme que le CSRA envisage d'accorder une autorisation de sondages (mais pas de fouille) en 1970, sondages qui devront être contrôlés par une commission de géologues (sic) et qu'aucune subvention ne sera accordée par le ministère .

Le 12 décembre 1969, Berthier adresse officiellement au ministère une demande d'autorisation de fouille archéologique pour une durée de 40 jours, pour la période du 20 juillet au 1^{er} septembre 1970.

0-0-0-0-0-0-0